



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail



PLAN D'ACTION NATIONAL DE GOUVERNEMENT OUVERT

2020-2022

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE FIN DE MISE EN ŒUVRE

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
I. PROCESSUS DU PLAN D’ACTION NATIONAL	4
A- Participation et co-cr�ation tout au long du cycle de l’OGP.....	4
B- Participation et co-cr�ation lors de la mise en �uvre, du suivi et de la r�daction des rapports et du Plan d’Action National.....	5
II. RECOMMANDATIONS DU MECANISME D’EVALUATION INDEPENDANTE (MEI) ... 6	
III. MISE EN �UVRE DES ENGAGEMENTS DU PLAN D’ACTION NATIONAL	7
Engagement 1 : G�n�raliser la pratique du budget participatif dans les Collectivit�s Territoriales Ivoiriennes par la prise d’un d�cret et de textes subs�quents.....	10
Engagement 2 : Convier la Soci�t� Civile � la s�ance pl�ni�re de pr�-validation des orientations budg�taires � travers le Document de Programmation Budg�taire et �conomique Pluriannuel (DPBEP) � partir de 2021	14
Engagement 3 : �laborer une strat�gie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimil�es en C�te d’Ivoire	17
Engagement 4 : Produire et rendre accessible les statistiques d�sagr�g�es sur les d�clarations de patrimoine des assujettis	23
Engagement 5 : �laborer un projet de texte pour rendre obligatoire la d�claration de mise � jour de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis � la d�claration de patrimoine	26
Engagement 6 : L�giferer sur le t�l�travail	30
Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils n�cessaires au t�l�travail.....	33
Engagement 8 : Cr�er une ligne budg�taire sp�cifique pour l’achat des produits contraceptif d�nomm�e « Achat de produits contraceptifs ».....	36
Engagement 9 : Publier sur le site du Minist�re de la Sant� les informations budg�taires relatives � la Planification Familiale en g�n�ral et � l’achat des produits contraceptifs en particulier	41
Engagement 10 : Augmenter de 18 � 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le Gouvernement fournit les vivres	44
LE�ONS APPRISES	49
AUTRES INITIATIVES	49
PROCHAINES ETAPES	50
CONCLUSION	51

INTRODUCTION ET CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est membre de l'Open Government Partnership (OGP) ou du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) depuis le 28 octobre 2015. Elle a élaboré depuis cette adhésion, trois Plans d'Action Nationaux (PAN) qui ont couvert respectivement les périodes 2016–2018 (PAN 1), 2018-2020 (PAN 2) et 2020-2022 (PAN 3).

Dans le cadre de ces trois Plans d'Actions Nationaux, trente-cinq (35) engagements ont été pris au total, visant chacun, l'amélioration de la transparence dans la conduite des affaires publiques pour plus d'intégrité, de redevabilité, de participation citoyenne et de lutte contre la corruption.

Le premier Plan d'Action National a abordé les thèmes suivants : l'amélioration des services publics, la promotion de l'intégrité publique, la gestion plus efficace des ressources publiques, la création de communautés plus sécurisées et l'augmentation de la responsabilité des entreprises.

Le deuxième Plan d'Action National a mis l'accent sur l'accès à l'information, la pluralité d'expression, l'ouverture des données, la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire, l'éducation, la santé, avec une forte implication des citoyens.

Quant au troisième, il a mis en exergue les thématiques telles que, la transparence budgétaire, le budget participatif, la promotion du télétravail, la lutte contre la corruption, l'amélioration des services de l'éducation (cantines scolaires) ainsi que des services de la santé (Planification Familiale).

Ces engagements, portés par l'Etat de Côte d'Ivoire, préparés et élaborés de concert avec les organisations de la société civile et le secteur privé ont été la traduction concrète de la capacité des acteurs locaux ivoiriens à travailler en bonne intelligence pour la poursuite d'un même objectif, celui de promouvoir une gouvernance plus ouverte, participative et inclusive.

Cette démarche n'est pas isolée. En effet, elle s'intègre dans nombre d'initiatives similaires qui, loin d'être une redondance, permettent de renforcer et accélérer l'atteinte des objectifs visés. L'on peut mentionner les initiatives telles que le Doing Business de la Banque Mondiale, le Millenium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement américain, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) de l'Union Africaine, et l'African Growth Opportunities Act (AGOA).

En tant que précurseur de l'initiative OGP en Afrique de l'Ouest francophone, notre pays voudrait réaffirmer, ici, sa détermination à poursuivre dans la dynamique de consolidation des acquis et du renforcement de sa participation à ce Partenariat. Il voudrait, par la même occasion, renouveler son engagement à promouvoir la gouvernance participative. L'un des actes majeurs de cette volonté porte sur la révision du cadre institutionnel, avec la prise de l'arrêté N°158/PM/CAB du 13 mars 2019 portant création, attribution et fonctionnement du Comité Interministériel pour la conduite du processus de l'Open Government Partnership en Côte d'Ivoire. Cet arrêté est sous-tendu par l'arrêté N°0484/MCIPPME/CAB du 02 novembre 2022 du Ministre en charge de l'Industrie, Point Focal OGP-CI. Ces deux arrêtés permettent de renforcer la participation directe des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du processus OGP. En effet, ils établissent la parité entre, d'une part, le nombre de représentants de l'Administration publique et le nombre de personnes représentant les organisations de la société civile et du secteur privé, d'autre part.

On note également la révision en cours du cadre institutionnel de l'OGP, en vue de lui donner plus d'assise pour une visibilité certaine et assurer sa pérennité.

Pour rappel, les deux premiers Plans d'Action Nationaux (PAN 1 et 2) qui ont couvert respectivement les périodes 2016-2018 et 2018-2020, ont fait l'objet de différents Rapports tels qu'attendus par les instances de l'OGP et transmis, à savoir :

- deux Rapports d'auto-évaluation sur la mise en œuvre de chaque PAN, l'un à mi-parcours et l'autre de fin de mise en œuvre ;
- deux Rapports d'Évaluation Indépendante dans le cadre du Mécanisme d'Évaluation Indépendante (MEI), l'un à mi-parcours et l'autre de fin de mise en œuvre.

Au terme de la mise en œuvre officielle des deux premiers plans, la Côte d'Ivoire a, conformément à la démarche OGP, élaboré et publié son troisième plan comptant pour la période 2020-2022 au mois de décembre 2020.

Ce Plan a été élaboré suivant les leçons apprises des premiers Plans d'Action Nationaux et surtout sur la base des recommandations de l'Expert du Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI). Ce livrable a doté notre pays d'engagements pertinents au regard des principes de l'OGP, c'est-à-dire des engagements spécifiques et précis au niveau de leur description et des activités clés afin qu'ils se prêtent aisément à toute évaluation de l'OGP.

Ce troisième PAN dont l'échéance de mise en œuvre était le 30 juin 2022, n'a pas fait l'objet de rapport à mi- parcours car depuis 2021, seul le Rapport de fin de mise en œuvre est attendu par les instances de l'OGP. Toutefois, en interne, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PAN, des visites aux porteurs d'engagements et des rencontres ont permis de dégager un état partiel de l'exécution du PAN 3 de la Côte d'Ivoire.

Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI), de son côté, a procédé à des partages d'observations et de recommandations relatives au PAN 3, en vue d'aider à sa bonne mise en œuvre.

Le présent Rapport d'auto-évaluation, consacre l'évaluation de fin de mise en œuvre du Plan d'Action National 2020-2022 par les acteurs locaux, à travers un état des lieux exhaustif.

I. Processus du Plan d'Action National

A- Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire privilégie l'approche participative et inclusive pour la conduite du processus en impliquant toutes les parties prenantes, notamment, l'Administration Publique, le Secteur Privé et la Société Civile. Cette approche qui a été utilisée pour les deux premiers Plans d'Action Nationaux a été reconduite et même renforcée au cours de l'élaboration du troisième.

Cela s'est traduit par une forte implication de la Société Civile ivoirienne et du Secteur Privé à toutes les étapes du processus de prise de décisions. En effet, pour la conception du Plan d'Action National, la Société Civile et le Secteur Privé ont été associés aux propositions de thématiques ayant permis de définir les engagements. D'ailleurs, les propositions de thématiques du PAN 3 ont été faites par la PSCI-PGO et le Secteur Privé à partir d'études préalables. Ils ont également marqué leur présence lors des consultations publiques en présentiel dans certaines localités. Cela leur a permis de donner régulièrement leur point de vue sur toutes les étapes, depuis le lancement du processus d'élaboration du plan jusqu'à sa pré-validation.

Egalement, des échanges avec les potentiels porteurs d'engagements ont eu lieu, suivis de la validation des thématiques au cours d'un atelier de synthèse, qui a permis enfin aux administrations concernées, de

produire les propositions d'engagements. L'élaboration de l'esquisse du PAN s'est faite au cours d'un atelier qui a mobilisé tous ces acteurs.

De même, au cours des deux années de mise en œuvre du plan, les Organisations de la Société Civile ont pris une part active aux activités à travers la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO).

Pour conduire les différentes activités du processus (réunions, ateliers, visites aux différents porteurs d'engagements et consultations publiques en présentiel), d'autres membres de la Société Civile ont été associés au CT-OGP. On note également la participation de la PSCI-PGO aux côtés des autres acteurs, lors du Sommet mondial OGP 2021 de Séoul, qui s'est tenu en mode virtuel, à travers l'organisation d'une série d'activités au plan national.

Ils ont ainsi apporté leurs suggestions, avis et critiques lors de ces rencontres. Cette fructueuse collaboration a permis de faire avancer l'Initiative OGP. En somme, ces entités ont été impliquées dans la co-création tout au long du cycle de l'OGP.

Cette collaboration s'est concrétisée à travers divers cadres de discussion, à savoir :

- les rencontres du Comité Interministériel OGP (CI-OGP) ;
- les rencontres du CT-OGP ;
- les rencontres et échanges entre le CT-OGP et les structures en charge des engagements ;
- les rencontres entre le CT-OGP et la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO ;
- les rencontres entre le CT-OGP et certaines Institutions du pays : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et Cour des Comptes ;
- l'atelier de sensibilisation des Directeurs Régionaux du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie des localités où les consultations publiques 2022 se sont tenues ;
- la mise sur pied d'un comité d'organisation pour les consultations publiques.

Le Comité Interministériel OGP (CI-OGP) a joué son rôle de caution politique à la mise en œuvre de toutes les étapes du processus. Le Comité Technique OGP (CT-OGP) a traduit en actes cette volonté politique en engageant toutes les étapes avec les différentes parties prenantes.

Les structures publiques en charge de l'exécution des engagements ont contribué à traduire les aspirations des populations en projets en les déclinant en engagements. Elles ont également participé en renseignant les différentes composantes du canevas telles que formulées dans le manuel des points de contact OGP.

B- Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction des rapports et du Plan d'Action National

L'approche retenue pendant l'élaboration du Plan d'Action a été maintenue au cours de la phase de mise en œuvre. Cela s'est traduit par diverses rencontres entre les parties prenantes (CT-OGP, structures en charge de la mise en œuvre des différents engagements, Société Civile, Secteur Privé et bénéficiaires de la mise en œuvre de certains engagements).

Des missions ont été conduites dans plusieurs villes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan. C'est le cas, de Bouaflé, Katiola, Dimbokro et Ferkessédougou en 2021 ; Abidjan, Bonoua, Boundiali, Issia et Toumodi en 2022. Pour certains engagements spécifiques, telle la sensibilisation au budget participatif, le PAGOF et la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) ont visité des communes pour des séances de formations et de sensibilisation. Ce sont : Abidjan, Aboisso, Adiaké,

Adzopé, Afféry, Agboville, Agou, Akoupé, Attécoubé, Bassam, Cocody, Dabou, Grand-Lahou, Jacquerville, Oumé, Tiassalé, Yakassé- Attobrou et Yopougon.

La Côte d'Ivoire, comme nombre de pays, a dû faire face aux effets de la crise sanitaire liée à l'apparition de la pandémie à coronavirus (COVID-19). Ce contexte inattendu, avec son corollaire de mesures et restrictions pour éviter la propagation de la pandémie ont perturbé le chronogramme de réalisation des activités de l'OGP en 2020 et en 2021. C'est seulement, au cours du second semestre 2021 que les activités en présentiel ont repris.

En effet, au niveau du Comité Technique, les restrictions ont décalé sur le second semestre 2021, certaines activités, dont les consultations publiques prévues à Abidjan et dans d'autres villes du Pays.

Il en est de même pour les entités porteuses des engagements qui ont dû reporter plusieurs activités de sensibilisation et de regroupement.

Tout le long du processus, des échanges ont eu lieu entre le Comité Interministériel (CI-OGP) et le CT-OGP ; l'ensemble des travaux ont été validés lors de la session du CI-OGP du 29 novembre 2022. Le projet de Communication sera soumis au prochain Conseil des Ministres pour information des autres membres du Gouvernement.

II. Recommandations du Mécanisme d'Evaluation Indépendante (MEI)

Des recommandations du MEI formulées dans la « revue du PAN 3 » ont aidé à la conduite du processus OGP en Côte d'Ivoire.

Quelques-unes de ces recommandations sont les suivantes :

- *Inclure la société civile dans la mise en œuvre des engagements augmentera l'ambition des réformes en cours et renforcera les relations entre le Gouvernement et la société civile.* Cette recommandation de l'expert a trouvé sa réponse dans l'implication de la société civile de plus en plus remarquée dans les activités menées. A titre d'exemples, la plupart des thématiques du troisième Plan ont été proposées par la société civile ; lors des consultations publiques dans les localités, certaines délégations étaient entièrement constituées de la société civile, gage d'une confiance certaine.

- *La Côte d'Ivoire pourrait institutionnaliser la participation de la société civile dans les processus budgétaires nationaux pour garantir la poursuite de l'engagement civique au-delà des deux sessions de pré-validation énumérées dans le plan d'action.* Cette recommandation est prise en compte dans la mesure où la participation de la société civile dans l'élaboration du budget n'est pas limitée au temps de la mise en œuvre du plan. Cette activité sera continue avec la fin du PAN 2020-2022. Désormais, ce sera une pratique pour la Côte d'Ivoire de faire participer la société civile, avec une amélioration du processus. Il en est de même pour le budget citoyen qui est élaboré depuis 2019 avec la participation de la Société Civile. De cette manière, celle-ci reçoit des informations budgétaires.

En conclusion, les recommandations du Mécanisme d'Evaluation Indépendante (MEI) ont fait l'objet de partage et d'échanges entre les différents acteurs du processus OGP en Côte d'Ivoire et ont guidé la conduite générale du Partenariat, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National 2020-2022. Elles aideront également à la co-création du PAN 4. En effet, la conception des engagements du PAN 3 a été placée sous le signe de la co-création, laquelle a permis de s'accorder sur des engagements avec des objectifs spécifiques, mesurables et vérifiables. De même, le suivi s'est fait de bout en bout à chaque rencontre du CT-OGP ainsi qu'à l'occasion de rencontres de l'OGP impliquant d'autres acteurs et des porteurs d'engagements plus spécifiquement.

III. Mise en œuvre des engagements du Plan d'Action National

Depuis l'adoption du Plan d'Action National 2020-2022 en décembre 2020, plusieurs activités ont été réalisées, notamment le lancement officiel du Plan le 28 janvier 2021 par le Ministre, Point Focal OGP, les visites aux porteurs d'engagements en mai-juin 2021, ainsi que des consultations publiques dans des localités du pays en 2021 et 2022. Ces travaux réalisés conjointement par le CT-OGP, le Secteur Privé et la PSCI-PGO, visaient à faire le point sur l'état d'avancement de l'exécution des engagements par structure et à recueillir les observations des populations visitées sur la pertinence des engagements et sur leur état de mise en œuvre.

Conformément à ses missions, le CT-OGP travaille avec les structures en charge des engagements dans le cadre du suivi régulier de la mise en œuvre. Sur la durée de mise en œuvre du PAN 3, trois états semestriels de la mise en œuvre des engagements ont été réalisés. Les séances de travail effectuées ont permis de relever les évolutions et contraintes enregistrées dans la mise en œuvre des étapes.

Ainsi, le CT-OGP a été informé que la mise en œuvre de l'engagement 10 est limitée dans son exécution en raison de l'intitulé qui dit « Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le Gouvernement fournit les vivres ». Les cantines ont fonctionné dans l'ensemble durant les 120 jours ouvrables de l'année scolaire grâce à des dons, aux partenariats avec des communautés villageoises ; cependant, ces actions ne sont pas prises en compte, car l'engagement met l'accent sur l'apport exclusif du Gouvernement, ce qui a constitué un obstacle à la réalisation de celui-ci.

Par ailleurs, avec les différents changements intervenus au niveau de la composition du Gouvernement, certains départements ministériels ont fusionné, d'autres ont changé de dénomination. Cela s'est traduit par une modification au niveau des structures ainsi que des personnes ressources en charge de la mise en œuvre de certains engagements.

Aussi, faut-il relever que du fait de la crise sanitaire à Coronavirus, un réaménagement du calendrier a été accordé par les instances de l'OGP. Ce réaménagement a porté sur le délai de production et de transmission du Rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre du Plan d'Action National OGP 2018-2020 (PAN-OGP 2018-2020) qui a été prorogé au 31 décembre 2020. Ainsi, le PAN 3 lui aussi a été transmis en décembre 2020 et sa mise en œuvre n'a commencé qu'en janvier 2021.

Le niveau général de la mise en œuvre du Plan d'Action National au 30 juin 2022 est présenté dans les pages suivantes.

Tableau 1: Tableau récapitulatif de suivi des engagements à la date du 30 Juin 2022

Engagements	Structure responsable	Etat d'exécution ¹	Calendrier
Engagement 1 : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents.	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/ Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	Substantiel	Janvier 2021 - 30 juin 2022
Engagement 2 : Convier la Société Civile à la séance plénière de pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Achévé	15 mai 2021 - 30 juin 2022
Engagement 3 : Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Substantiel	02 janvier 2021 - 30 juin 2022
Engagement 4 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Substantiel	Janvier 2021 - 30 juin 2022
Engagement 5 : Elaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine.	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Substantiel	Janvier 2021 - 31 décembre 2022
Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale/Direction Générale du Travail (DGT)	Achévé	Janvier 2021 - Décembre 2021
Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail	Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique	Achévé	Janvier 2021 - 30 juin 2022
Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » et sensibiliser les décideurs à l'augmentation dudit budget	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique / Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)	Achévé	Février 2021 - Juin 2022
Engagement 9 : Publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la PF en général et à l'achat des produits contraceptifs en	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Programme National de Santé Mère-Enfant	Achévé	Janvier 2021 - Juin 2022

¹Au niveau de l'état de mise en œuvre, quatre niveaux sont définis : Pas commencé, limité (à peine commencé), substantiel (a enregistré une bonne avancée), achevé (mise en œuvre de toutes les étapes prévues dans le Plan d'Actions).

Engagements	Structure responsable	Etat d'exécution ¹	Calendrier
particulier	(PNSME)		
Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le gouvernement fournit les vivres	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation / Direction des Cantines Scolaires (DCS)	Limité	Janvier 2021 - Juin 2022

Engagement 1 : Généraliser la pratique du budget participatif dans les Collectivités Territoriales Ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents	
Janvier 2021 - juin 2022	
Principal organisme d'exécution	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE (MIS) / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Bon nombre de collectivités territoriales sont en proie à une gestion difficile des finances publiques avec en plus une administration décentralisée préparant des programmes, des opérations et des actions de développement excluant les populations locales. En effet, les programmes triennaux et budgets des collectivités territoriales sont élaborés par des élus locaux et des conseillers qui arbitrent des choix sans une consultation préalable et inclusive des citoyens. En revanche, il convient d'observer qu'après des années de plaidoyer (PAN 2016-2018 et PAN 2018-2020), 15 communes sur les 201 communes et 31 régions de la Côte d'Ivoire ont pris des délibérations instituant le budget participatif. Force est de constater que le budget participatif a permis, dans ces communes, la compréhension du budget par les populations et leur participation effective dans la prise de décisions relatives aux réalisations à mener.</p> <p>Cet engagement permettra de :</p> <p>Sur le plan politique</p> <p>Préciser la mise en œuvre du budget participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes (Cf. les articles 32 et 35 de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales et l'article 32 de la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration du territoire.</p> <p>Sur le plan social</p> <ul style="list-style-type: none"> - corriger le déficit de participation des populations, des Organisations de la Société Civile (OSC) dans les affaires locales ; - favoriser la participation des groupes vulnérables ou marginalisés au processus décisionnel de leur territoire ; - adapter la gouvernance des Collectivités Territoriales aux besoins des communautés ; - renforcer le mécanisme de cogestion et codécision des affaires locales entre les administrés et les gouvernants locaux. <p>Sur le plan économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la transparence dans la gestion des finances locales ; - impacter sur la stratégie de mobilisation des ressources financières ;

	<p>- améliorer l'assiette fiscale des Collectivités Territoriales.</p> <p>En somme, la prise d'un décret et de textes subséquents (un arrêté et un guide) relatifs au Budget Participatif va résoudre la faible implication des populations quant à leur participation dans la gestion des collectivités territoriales.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'introduction du budget participatif vise à changer d'approche en matière d'élaboration du budget des collectivités territoriales en introduisant une nouvelle relation entre les représentés et les représentants.</p> <p>En effet, le budget participatif consiste à faire participer les populations aux discussions et aux décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit sur une thématique particulière (l'aménagement d'un quartier, par exemple), soit sur les décisions d'investissement.</p> <p>Cet engagement implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet de décret relatif à la mise en œuvre du budget participatif ; - un projet d'arrêté relatif à la création d'un organe de suivi du budget participatif ; - la proposition d'un guide ivoirien de mise en œuvre du budget participatif ; - la sensibilisation des autorités locales et de la population à la pratique du budget participatif ; - l'amélioration de la gouvernance au plan local. <p>L'objectif global est d'améliorer la gouvernance des collectivités territoriales au travers d'un environnement institutionnel légal et réglementaire de mise en œuvre du Budget Participatif en Côte d'Ivoire. Il en résultera donc une réelle participation des populations à la prise de décision afin d'instaurer la transparence dans les affaires publiques prônée par le Gouvernement.</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement contribuera à améliorer la participation, l'élaboration et le suivi-évaluation du budget des collectivités territoriales par les populations.</p>
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>Cet engagement se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la transparence, - l'accès à l'information, - une participation citoyenne plus accrue, - la responsabilité publique, - la redevabilité.
Information supplémentaire	<p>Cet engagement a un budget de 50 000 000 de francs CFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a un lien avec le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 en son 6ème pilier qui est le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle ; - Il cadre avec la stratégie de bonne gouvernance MCC 2021-2023.

Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un projet de décret portant institutionnalisation du budget participatif dans les collectivités territoriales ; - élaboration d'un projet d'arrêté portant création d'un comité de suivi de mise en œuvre du budget participatif ; - validation des projets de texte par la DGDDL ; - validation des projets de texte par le Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité en cours. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de validation des projets de décret et d'arrêté (octobre 2022) ; - transmission des projets de décret et d'arrêté au SGG (octobre 2022) ; - élaboration d'un guide ivoirien sur le budget participatif (octobre 2022) ; - atelier de validation du guide ivoirien sur le budget participatif (novembre 2022) ; - sensibilisation et vulgarisation des documents produits du budget participatif Novembre (2022). 			
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	
Prise de contact des membres du groupe de travail constitué par la DGDDL	Janvier 2021	26 février 2021	Achevé	
Elaboration du premier draft du projet de décret	18 février 2021	27 mars 2021	Achevé	
Elaboration du premier draft du projet d'arrêté	27 avril 2021	29 juin 2021	Achevé	
Elaboration du deuxième draft du projet de décret	27 avril 2021	29 juin 2021	Achevé	
Finalisation des projets de décret et arrêté	13 mai 2021	29 juin 2021	Achevé	
Transmission des projets de textes aux Directeurs Centraux et Conseillers Techniques pour avis et observations	14 mai 2021	29 juin 2021	Achevé	
Transmission des projets de textes aux représentants des collectivités territoriales (UVICOCI-ARDCI) pour avis et observations	21 mai 2021	29 juin 2021	Achevé	
Transmission des projets de textes au cabinet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	11 avril 2022	13 avril 2022	Achevé	

La proposition d'un guide ivoirien de mise en œuvre du BP	30 juin 2021	31 juillet 2021	Non réalisé
Sensibilisation et vulgarisation des documents produits	Septembre 2021	Mai 2022	Non réalisé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	M. Amoncou Fidel YAPI		
Titre, Ministère	Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • fidelyapi@gmail.com ; • cyriaqueclaud@yahoo.fr ; • sanhou12@yahoo.fr ; • gobecharlemagne@yahoo.fr ; • makissi65@gmail.com ; • +225 27 20 22 35 76. 		
Ministère du Gouvernement, Ministère / Organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ; - Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ; - les collectivités territoriales. 		
Autres acteurs	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Union Européenne ; - MCC ; - PAGOF ; - OSC intervenant dans la promotion du budget participatif. 	
Informations supplémentaires	Engagement à exécution substantielle (65%) car les projets de décret et d'arrêté ne sont pas encore signés, l'élaboration du guide ivoirien de la mise en œuvre du budget participatif n'a pas été réalisée et la sensibilisation et la vulgarisation n'ont pu être réalisées.		

Engagement 2 : Convier la Société Civile à la séance plénière de pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021

15 mai 2021 - 30 juin 2022

Principal organisme d'exécution	MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Un grand nombre d'acteurs intervient dans l'élaboration du budget de l'Etat à travers plusieurs mécanismes, notamment le débat d'orientation budgétaire, les conférences budgétaires et ministérielles. Toutefois, les citoyens sont peu directement impliqués dans le processus budgétaire, et sont informés des choix budgétaires retenus à la fin du cycle budgétaire.</p> <p>Cette situation ne contribue pas à favoriser une participation plus active des citoyens au processus budgétaire et une appropriation des politiques publiques par les citoyens.</p>			
Quel est l'engagement ?	Convier chaque année la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP, qui définit les orientations budgétaires du Gouvernement, avant sa présentation à l'Assemblée Nationale et au Sénat, à partir de l'année 2021.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La collaboration avec la Société civile vise à informer la population et à recueillir ses observations et propositions quant aux choix budgétaires qu'envisage le Gouvernement. Elle permettra au citoyen de mieux comprendre et appréhender les priorités de l'État pour l'année à venir et de constater éventuellement une prise en compte de leurs préoccupations dans le projet de budget.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	Cet engagement encourage l'amélioration de la transparence budgétaire et la participation citoyenne au processus budgétaire.			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
				X
Description des résultats	<p>Le DPBEP est le document de programmation budgétaire. Il est élaboré chaque année et porte sur une période de 3 ans. L'Etat présente comment on compte mobiliser les ressources budgétaires et comment il va réaliser les dépenses. Il est présenté par le Ministre du Budget aux Députés et Sénateurs. Un séminaire de pré-validation est organisé pour l'élaboration du DPBEP chaque année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invitation de la société civile <p>Pour cet engagement, il s'agissait d'inviter 3 membres de la société civile à participer à ce séminaire de pré-validation. Pour ce faire, nous transmettons un courrier au Président de la PSCI-PGO en vue de la désignation des représentants. Il faut préciser que le choix des représentants de la société civile est laissé à la discrétion du Président de la PSCI-PGO.</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des activités <p>L'engagement a été entièrement exécuté. Pour le PAN 2020-2022, deux séminaires étaient concernés pour la période du PAN. Il s'agit du :</p> <p>- séminaire de pré- validation du DPBEP 2022-2024 Il a été réalisé du 9 au 12 juin 2021 avec la participation de 2 représentants de la Société Civile (nous avons invités trois représentants) ;</p> <p>- séminaire de pré- validation du DPBEP 2023-2025 Du 30 mai au 03 juin 2022, le séminaire a été réalisé avec la présence de 3 représentants de la société civile.</p>		
Prochaines étapes	<p>Il convient de préciser que cette activité sera continue avec la fin du PAN 2020-2022.</p> <p>Désormais, ce sera une pratique pour la Côte d'Ivoire de faire participer la société civile, avec une amélioration du processus.</p>		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Convier la Société Civile à la séance Plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2022-2024	15 Mai 2021	31 Juillet 2021	Achevé
Identifier et inviter la Société civile à prendre part à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2022-2024	15 juillet 2021	19 juillet 2021	Achevé
Participation de la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2022-2024	15 juillet 2021	31 juillet 2021	Achevé
Convier la Société civile à la séance Plénière de pré-validation du DPBEP 2023-2025	15 mai 2022	31 juillet 2022	Achevé
Identifier et inviter la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2023-2025	15 juin 2022	30 juin 2022	Achevé
Participation de la Société civile à la séance plénière de pré-validation du projet de DPBEP 2023-2025	15 juillet 2022	31 juillet 2022	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Monsieur SALL Adama		

Titre, Ministère		Directeur de Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Courriel et téléphone		salladama@yahoo.fr ; +225 27 20 21 59 95.
Autres Acteurs Impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	Direction Générale du Budget et des Finances
	OSC, secteur privé, Multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile

Engagement 3 : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire

Janvier 2021 – 30 juin 2022

Principal organisme d'exécution

HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

Réduire de façon significative le niveau de corruption et améliorer l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire.

La corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une répartition efficace des ressources et détourne des ressources d'activités vitales pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique durable en Côte d'Ivoire.

Pour ces raisons, le Chef de l'Etat ivoirien s'est engagé à faire de la lutte contre la corruption un axe fort de sa politique de développement. Cette volonté s'est traduite par (i) la ratification en 2012, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et celle de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, (ii) la mise en place d'un dispositif juridique interne de lutte contre la corruption et (iii) la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Les différentes actions et réformes récentes menées ont eu pour effet, une amélioration globale de la gouvernance au cours de la période 2013-2019. En effet, plusieurs indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par le Millénium Challenge Corporation (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période susvisée.

Concernant l'indicateur « contrôle de la corruption, la note de la Côte d'Ivoire publiée par le MCC sur la période 2012-2019, est passée de (-0,23) à 0,35. En 2020, cet indicateur a connu une faible performance passant de 0,35 à (-0,01).

Cette faible performance révèle que le gouvernement devra accentuer les actions et les réformes en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption apparaît indispensable pour servir de cadre stratégique de coordination structurant et orientant les différentes interventions dans le domaine de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Elle répond aussi à la mise en œuvre de la mission première de la HABG conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 qui est « élaborer et de mettre en œuvre la

	<p>stratégie nationale de lutte contre la corruption »</p> <p>L'élaboration de cette stratégie est également la réponse à une obligation internationale de la Côte d'Ivoire dans le cadre des conventions de lutte contre la corruption, qu'elle a signées et ratifiées, notamment la Convention des Nations Unies et celle de l'Union Africaine.</p>
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>L'objectif général de ce projet est de mettre en place un cadre stratégique qui structure et oriente les interventions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p> <p>Plus spécifiquement, ce projet vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un diagnostic du phénomène de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire ; 2. analyser le dispositif juridique et institutionnel existant en relevant les forces et les faiblesses ; 3. faire ressortir les différents axes stratégiques concourant à l'atteinte de cette vision ; 4. définir les objectifs généraux et spécifiques assignés à chaque axe stratégique ; 5. proposer des actions à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs spécifiques et généraux préalablement définis ; 6. élaborer un plan d'actions à court et moyen termes pour la mise en œuvre de la stratégie ; 7. élaborer un budget à court et moyen termes ; 8. établir un schéma institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la stratégie sous la coordination de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cette stratégie se veut un ensemble de réponses structurées, articulées de manière cohérente et ciblant la corruption dans toutes ses formes. Elle sera accompagnée d'un plan d'actions multisectorielles et intégrées qui servira de fil conducteur, de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et de tous les acteurs concernés, dans la mise en œuvre efficace des interventions de lutte contre la corruption, concourant ainsi au renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>Cet engagement améliore et renforce la lutte contre la Corruption.</p> <p>Il permettra aux services publics, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales en Côte d'Ivoire de s'approprier les valeurs, principes et normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés.</p>

Information supplémentaire	Budget d'engagement : 126 771 750 de FCFA répartis comme suit : - 67 500 000 FCFA au titre de la BAD ; - 59 271 750 FCFA sont à rechercher, des discussions sont en cours avec la GIZ en vue d'obtenir 53 298 530 FCFA.			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Complété
			X	
Description des résultats	Cet engagement a connu les évolutions suivantes : - Le financement est acquis auprès de la BAD (57 000 000 FCFA), de la GIZ (53 298 530 FCFA en négociation) et de l'Etat (16 473 220 FCFA) ; - le cabinet a été recruté et le contrat a été signé entre la Cellule Technique de coordination du projet PAGEF et le Groupement ESSOR / FASO INGENIERIE en février 2020 ; - en raison de la persistance de la pandémie liée à la COVID19, la réunion de cadrage et de démarrage qui devait se tenir en janvier 2021, a eu lieu le 08 juin 2021 entre le consultant et les agents de la HABG et du PAGEF. Elle s'est déroulée, cinq mois (05) plus tard, en vidéoconférence avec le cabinet depuis le Burkina Faso. A la suite de cette rencontre, le rapport de démarrage a été élaboré. Il a été validé et est disponible à ce jour ; - le comité de suivi des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été constitué ; - les outils de collecte des données ont été élaborés et validés ; - la collecte des données auprès des institutions et structures publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile, des médias et des groupements et partis politiques a eu lieu du 04 au 26 février 2021 à Abidjan et dans 4 régions (Indénié, Gbêkê, Poro, Montagnes) de la Côte d'Ivoire. Pour achever la collecte des données, une série d'entretiens avec les structures programmées qui n'ont pas été rencontrées pour des problèmes de calendrier et les structures détectées lors des rencontres avec les différentes institutions qui présentent un intérêt particulier pour l'analyse diagnostique, a été organisé du 15 au 19 mars 2021. Il s'agit du Ministère du Budget (Cellule de revue des dépenses publiques, DMP et Direction Générale des douanes), du Ministère de la justice (Inspection générale et Pôle économique et financier du parquet), des Fautières des entreprises (CGECI) et des Projets et programmes (Expertise France, MCC). La collecte des données qui devrait s'achever le 26 février 2021, s'est poursuivie			

	<p>jusqu'au 15 avril 2021 du fait de l'indisponibilité des personnes ciblées ;</p> <p>Le retard enregistré dans l'organisation de la cérémonie de démarrage du fait de la persistance de la pandémie liée à la COVID 19 et l'indisponibilité des personnes ciblées pour les entretiens dans la phase de collecte, ont eu un impact significatif sur la programmation initiale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - malgré ce retard accusé, le document provisoire du rapport diagnostic du phénomène de la corruption est disponible depuis le 15 avril 2021. Ce document a été examiné et les observations de la HABG ont été transmises au cabinet à fin mai 2021. Le rapport diagnostic de la lutte contre la corruption a été validé par les parties prenantes les 09 et 10 septembre 2021 et le rapport diagnostic validé et finalisé est disponible depuis octobre 2021 ; - les travaux d'élaboration des outils (Tableau de bord prospectif, Plan opérationnel, et le cadre de mesure de la performance) de mise en œuvre de la stratégie nationale ont été réalisés de novembre 2021 à fin février 2022. Ces différents outils ont été discutés et validés par l'ensemble des parties prenantes au cours d'un atelier qui s'est déroulé du 02 au 05 mars 2022 à GOLDEN HÔTEL PALACE de Grand-Bassam ; - les observations issues de cet atelier ont été prises en compte et le document complet de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été élaboré. Il est disponible depuis fin avril 2022 ; - ce document révisé a été examiné et validé par l'ensemble des parties prenantes au cours d'un atelier qui s'est tenu du 04 au 07 Juillet 2022 à GOLDEN HÔTEL PALACE de Grand-Bassam ; - cet atelier a permis aux parties prenantes de s'approprier le document complet de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, notamment le tableau de bord prospectif, le cadre de mesure de la performance et le plan opérationnel ; - les observations issues de cet atelier ont été prises en compte par le groupement ESSOR / FASO INGENIERIE. Le document complet a été validé au niveau technique par l'ensemble de tous les acteurs impliqués dans la prévention et la répression des actes de corruption et les infractions assimilées. Ce document est disponible depuis fin août 2022 ;
--	--

Prochaines étapes		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du document de la stratégie par le Conseil de la HABG (septembre 2022) ; • restitution du document complet de la stratégie nationale aux autorités politiques et administratives (octobre 2022) ; • transmission du document de la stratégie nationale au Gouvernement pour adoption (novembre-décembre 2022). 		
Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Organisation de la cérémonie officielle de lancement des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées		08 Juin 2020	08 Juin 2020	Achevé
Elaboration du rapport diagnostic		04 février 2021	15 Avril 2021	Achevé
Atelier de validation du document diagnostic		09 septembre 2021	10 septembre 2021	Achevé
Formulation de la stratégie		02 mars 2022	30 Avril 2022	Achevé
Atelier de validation du document de la stratégie		04 Juillet 2022	07 Juillet 2022	Achevé
Vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées				Non débuté
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution		Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Personnes responsables de l'agence exécutive		M. AKA Henri Augustin		
Titre, Ministère		Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Courriel et téléphone		- Tel : (+225) 22 47 95 00 - Fax : (+225) 22 47 82 64		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale ; - Sénat ; - Cour des Comptes ; - Inspection Générale d'Etat ; - Ministère du Budget ; - Ministère de l'Economie et des Finances ; - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; - Ministère du Commerce ; - Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption ; 		

		<ul style="list-style-type: none"> - Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ; - Inspection Générale des Finances ; - Direction Générale des Douanes ; - Direction Générale des Impôts ; - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; - Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations non gouvernementales ; - Société Civile ; - Secteur Privé.
Informations supplémentaires		Le démarrage de l'élaboration de la stratégie nationale s'est finalement tenu le lundi 08 Juin 2020 en format télétravail, du fait de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID 19.

Engagement 4 : Produire et rendre accessible les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis

Janvier 2021 - Juin 2022

Principal organisme d'exécution

**HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE
(HABG)**

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

Persistance de la corruption et des infractions assimilées dans la gestion des affaires publiques.
Dans le souci de lutter efficacement contre la corruption, la Côte d'Ivoire a ratifié et transposé la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cette Convention intime aux Etats de créer les conditions afin de procéder à la déclaration de patrimoine de leurs hauts fonctionnaires. Malgré les efforts consentis par l'Etat ivoirien d'appliquer cette mesure de ladite Convention, les données relatives à la déclaration de fin de fonctions des assujettis sont difficiles d'accès ainsi que la forme désagrégée desdites déclarations en particulier sur le site web de la HABG. Cet engagement vise à réduire voire supprimer les difficultés liées à la disponibilité des statistiques détaillées sur les déclarations de patrimoines.

Quel est l'engagement ?

A travers cet engagement, la HABG entend renforcer la transparence dans la pratique de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire en rendant disponibles des statistiques à jour et désagrégées sur les déclarations. Pour y arriver, la HABG compte mettre en place une plateforme informatique intégrée de gestion des données de déclaration de patrimoine. Les principales étapes de la réalisation de cet engagement sont :

1. Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration ;
2. conception, développement et livraison de l'application ;
3. déploiement et formation des utilisateurs ;
4. production et publication des statistiques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mise en place de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine permettra à la HABG de résoudre durablement et efficacement le problème de disponibilité et de l'accès aux statistiques sur la déclaration de patrimoine. Cette application permettra la gestion des données relatives aux assujettis à la déclaration de patrimoine et le suivi de leurs déclarations sur la durée de leurs mandats ou fonctions, afin de produire en continue les statistiques fiables. Elle intégrera également une cartographie dynamique pour une meilleure visibilité géolocalisées des informations relatives aux déclarations

	de patrimoine.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>- la réalisation de cet engagement répond au besoin d'améliorer davantage l'accès des populations et de la société civile aux informations publiques. Il vient ainsi renforcer la transparence dans la gestion des informations relatives à la déclaration de patrimoine ;</p> <p>- l'engagement est pertinent pour la participation civique car la société civile peut s'appuyer sur les statistiques à jour et fiables pour orienter leurs interventions dans le cadre de lutte contre la corruption pour laquelle elle est partie prenante.</p>			
Information supplémentaire	Le budget estimatif est 60 millions de F CFA			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) a été recruté. La sélection du BNETD a été autorisée par la Direction Générale des Marchés Publics par courrier n° 6507/2020/MBPE/DGBF/DMP/7597/54 du 21 octobre 2020 (voir courrier en pièce jointe) ; - la convention a été approuvée le 07 décembre 2020 par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour un délai d'exécution de 6 mois sous le n°2020-0-3-0100/02-22. • Conception, développement et livraison de l'application <ul style="list-style-type: none"> - Démarré le 04 février 2021 par la cérémonie de lancement, le développement de la plateforme par le BNETD est achevé et le rapport provisoire de réception est disponible ; - la plateforme est en phase de test par les équipes techniques de la HABG et du BNETD pour s'assurer de sa robustesse. L'équipe de la HABG a été formée à l'utilisation de l'application les 19, 20 et 22 avril 2022. - la présentation officielle de la plateforme au Conseil de la HABG a été réalisée le jeudi 15 septembre 2022 ; - en attendant le lancement officiel de l'application, la HABG a commencé la production des statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine qui sont rendues publiques sur le site internet de l'Institution. Ainsi, les statistiques désagrégées suivantes sont publiées depuis le mois de mars 2022. <ul style="list-style-type: none"> - synthèse générale mensuelle des déclarations de patrimoine ; - synthèse des déclarations de patrimoine des Maires et Adjoints aux Maires des dix-neuf (19) Communes du Grand Abidjan ; - synthèse des déclarations de patrimoine des dirigeants des 			

	sociétés à participation financière publique ; - synthèses des déclarations de patrimoine des administrations économiques et financières ainsi que celles des assujettis des trente et une (31) régions du pays seront disponibles d'ici la fin de l'année. Cette dynamique va s'intensifier au fur à mesure du traitement des informations avec l'utilisation optimale de la plateforme en 2023.		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration	Octobre 2020	03 février 2021	Achévé
Conception, développement et livraison de l'application	04 février 2021	31 octobre 2021	Achévé
Déploiement et formation des utilisateurs	19 avril 2022	31 décembre 2022	Substantiel
Production et publication des statistiques	01 avril 2022	31 décembre 2022	Substantiel
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Personnes responsables de l'agence exécutive	M. AKA Henri Augustin		
Titre, Ministère	Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;		
Courriel et téléphone	- TEL : (+225) 27 22 47 95 00 ; - FAX : (+225) 27 22 47 82 64.		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	- Tous les Ministères et Institutions de la République ; - BNETD.	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	MCC	
Information supplémentaire	Cet engagement est substantiel car deux étapes sont encore en cours d'exécution et leur fin est prévue pour décembre 2022.		

Engagement 5 : Élaborer un projet de texte pour rendre obligatoire la déclaration de mise à jour de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine

Janvier 2021 – 01 Décembre 2021

Principal organisme d'exécution	HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Persistance de la corruption et des infractions assimilées dans la gestion publique.</p> <p>Dans le souci de lutter efficacement contre la corruption, la Côte d'Ivoire a ratifié et transposé la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cette convention intime aux Etats de créer les conditions afin de procéder à la déclaration de patrimoine de leurs hauts fonctionnaires. Malgré les efforts consentis par l'Etat Ivoirien, d'appliquer cette mesure de ladite Convention, l'on relève l'inexistence de déclaration de patrimoine durant l'exercice des fonctions des assujettis comme le prévoit la Convention de l'Union Africaine en son article 7.1. Cet engagement vise donc à mettre à fin cet état de fait et améliorer ainsi la pratique de la déclaration de patrimoine dans le pays.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'engagement consiste en la révision de la loi n°2019-986 du 27 Novembre 2019 portant ratification de l'ordonnance n°2018-477 du 16 mai 2018 modifiant l'article 94 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées telle que modifiée par les ordonnances n°2015-176 du 24 mars 2015 et n°2018-25 du 17 janvier 2018 afin de rendre obligatoire la déclaration de mise à jour de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine. Les principales étapes du processus de révision sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Revue des textes sur la déclaration de patrimoine des pays comparateurs ; 2. élaboration des projets d'Ordonnance et de décret rectificatifs ; 3. validation des projets de textes par la HABG ; 4. transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption et le suivi.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>La déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction vise à améliorer la transparence dans l'évolution du patrimoine des hauts fonctionnaires au cours de leurs période d'activité. Elle peut contribuer à combattre la</p>

	<p>corruption à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle a une fonction préventive car elle instaure une espèce de contrôle permanent de la situation patrimoniale des assujettis ; - elle agit en amont de la répression car l'analyse des déclarations de mise à jour de patrimoine peuvent révéler à temps des éléments pertinents pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires avant la prescription des faits incriminés. 			
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est pertinent pour la transparence dans la mesure où il permettra à la HABG de disposer d'informations à jour sur les déclarations de patrimoine au lieu d'attendre la fin des mandats ou fonctions avant d'en disposer ; - l'engagement est pertinent pour la participation civique car la société civile peut s'appuyer sur des données régulières pour orienter leurs interventions dans le cadre de la lutte contre la corruption pour laquelle elle est partie prenante ; - enfin cet engagement est pertinent au regard de la responsabilité publique car la déclaration de patrimoine est avant tout un moyen de s'assurer que les hautes personnalités ayant un pouvoir de décision ou une influence sur la gestion des ressources publiques, n'en profitent pas pour accroître illégalement leur patrimoine. 			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Par cet engagement, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance entend produire un projet d'ordonnance modificatif et le projet de décret subséquent à transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement qui a la responsabilité de son adoption. Toutefois, un suivi du processus d'adoption par le Gouvernement sera fait en liaison avec le Ministère en charge de la Justice.</p> <p>Le budget estimatif de cet engagement est de 60 millions de F CFA.</p>			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Complété</p>
			<p>X</p>	

Description des résultats	<p>Cet engagement qui devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2021 n'a pu être tenu dans les délais. La raison principale est que les textes relatifs à la déclaration de patrimoine (Ordonnance et Décrets) doivent subir des changements importants qui vont au-delà du seul aspect pris en compte par cet engagement et qui est de rendre obligatoire la déclaration de mise à jour de patrimoine.</p> <p>En effet, dans le cadre de la modernisation de la pratique de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire, la HABG a entrepris une réforme globale des textes qui doit inclure entre autres, en plus de rendre la déclaration de mise à jour obligatoire, la révision de la liste des fonctions assujetties, la digitalisation du processus de déclaration, la révision des délais de déclaration et le renforcement des sanctions.</p> <p>La consultation des parties prenantes à la réforme est achevée. Un atelier de finalisation des projets de textes de réforme de la déclaration de patrimoine s'est tenu à Grand Bassam du 16 au 20 mai 2022 avec la participation de plusieurs administrations dont le Secrétariat Général du Gouvernement, la Cour des Comptes, le Ministère de la Justice et des droits de l'homme.</p> <p>A l'issue de cet atelier, les projets de textes suivants ont été adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un avant-projet de loi modificatif de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, pour intégrer les réformes proposées ; - un nouveau projet de décret portant modalités de déclaration de patrimoine abrogeant les décrets n°2014-219, n° 2018-99 et n° 2018-100. 		
Prochaines étapes	La prochaine étape est la finalisation de ces projets de textes et leur validation par le Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance avant leur transmission au Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres au plus tard le 31 décembre 2022.		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Benchmarking des textes sur la déclaration de patrimoine des pays pratiquant déjà la déclaration en cours de mandats ou de fonction	01 mars 2021	30 Juin 2021	Achevé

Rédaction des projets de textes	16 mai 2022	20 mai 2022	Achevé
Validation des projets de textes par la HABG	15 octobre 2022	15 Décembre 2022	Substantiel
Transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement	01 décembre 2022	31 décembre 2022	Substantiel
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Personnes responsables de l'agence exécutive	M. Henri Augustin AKA		
Titre, Ministère	Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • TEL : (+225) 27 22 47 95 00 / • FAX : (+225) 27 22 47 82 64. 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Primature - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	ND	
Information supplémentaire	Les voyages à réaliser pour le Benchmarking des textes sur la déclaration de patrimoine des pays pratiquant déjà la déclaration en cours de mandat ou de fonction n'ont pas démarré en raison de la COVID-19. Cependant, les recherches documentaires en vue de proposer un projet de texte ont été réalisées avec l'appui technique d'Expertise France.		

Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail	
Janvier 2021 / décembre 2021	
Principal organisme d'exécution	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE (MEPS) / Direction Générale du Travail (DGT)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>La pandémie à coronavirus a contraint du jour au lendemain employeurs et travailleurs aux confinements, aux mesures de restrictions, avec leur lot d'inconvénients sur les résultats des entreprises et services, à savoir, l'augmentation de la vulnérabilité, la réduction des heures normales de travail et les pertes d'emplois.</p> <p>Le télétravail est apparu comme un mode de travail pour faire face à ces contraintes.</p> <p>Cependant, il n'est pas prévu dans le corpus législatif de notre pays.</p> <p>Dès lors, il apparaît nécessaire de prévoir une législation sur le télétravail, afin qu'elle vienne combler le vide et prévenir d'éventuels nouveaux cas imprévus et/ou circonstances exceptionnelles.</p>
Quel est l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un projet d'ordonnance instituant le télétravail et complétant les dispositions du Code du Travail ; - proposer un projet de décret fixant les modalités pratiques d'exécution du télétravail. <p>En termes de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de faire face aux situations exceptionnelles avec la possibilité de recourir à un mode plus flexible d'organisation du travail. <p>L'engagement consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les propositions de textes aux Ministères techniques impliqués ; - faire examiner les projets de textes par le Comité tripartite de lutte contre l'impact de la Covid-19 sur le monde du travail ; - faire examiner les projets de textes par la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), organe bipartite d'employeurs et de travailleurs ; - consolider et valider les textes en Commission Consultative de Travail (CCT), en vue de recueillir l'avis final des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) ; - transmettre les projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement ; - faire adopter les projets de textes par l'Assemblée Nationale et le Sénat.
Comment l'engagement contribuera-t-il à	Ces textes, une fois adoptés, permettront d'assurer la continuité

résoudre le problème public ?	de l'activité et de préserver les emplois.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	Cet engagement est pertinent au regard des valeurs de l'OGP que sont : la participation et l'inclusion. Les différents comités sont consultés à chaque étape, et leurs avis sont pris en compte. Cet engagement est l'émanation de la vision des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) entérinés par le Gouvernement.			
Information supplémentaire	En plus du Plan National de Développement 2016-2020, et de la Politique Nationale du Travail, l'engagement N° 06 implique les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : - ODD N° 1, lutter contre la pauvreté ; - ODD N° 3, promouvoir la bonne santé et le bien-être de tous ; - ODD N° 5, égalité entre les sexes ; droit fondamental des personnes certes, mais utile pour un monde pacifique ; - ODD N° 8, promouvoir le travail décent et la croissance économique ; - ODD N° 10, réduire les inégalités par le travail décent ; - ODD N° 17, nouer des partenariats.			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance n°2021-902 du 22 décembre 2021 modifiant la loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail ; - Décret n°2022-31 du 12 janvier 2022 fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le Code du Travail. Effets de l'engagement : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un panel par MTN le mardi 31 mai 2022, avec le Ministre chargé du Travail sur « la flexibilité et l'équité salariale en lien avec le télétravail » ; - organisation d'un atelier à Yamoussoukro les 21 et 22 juillet 2022, lors de la Journée Nationale des Ressources humaines (JNR) ; le télétravail a été mis en exergue avec les professionnels de la gestion du personnel des entreprises. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de communication du Ministre chargé de l'Emploi avec la presse sur la thématique du télétravail au mois d'octobre 2022 ; - transmission officielle prochaine des textes sur le télétravail aux partenaires sociaux pour vulgarisation en interne. 			
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	
Transmission des propositions de textes réglementant le télétravail aux Ministères techniques impliqués	Janvier 2021	Février 2021	Achevé	

Examen des projets de textes par le Comité tripartite de lutte contre l'impact de la covid-19 sur le monde du travail	Mars 2021	Avril 2021	Achevé
Examen des projets de textes par la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), organe bipartite d'employeur et de travailleur	Mai 2021	Juin 2021	Achevé
Consolidation et validation des textes en Commission Consultative de Travail (CCT), en vue de recueillir l'avis final des partenaires sociaux (employeurs et travailleur)	Juillet 2021	Juillet 2021	Achevé
Transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement	Octobre 2021	Octobre 2021	Achevé
Adoption des projets de textes législatifs et réglementaires	Octobre 2021	Décembre 2021	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale du Travail (DGT)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Mme Fanta COULIBALY KAGAMBEGA		
Titre, Ministère	Directrice Générale du Travail		
Courriel et téléphone	27 20 23 92 80		
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<p>Organisations patronales d'employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; - Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME). <p>Organisations syndicales de travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) ; - Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres DIGNITE (CISL-DIGNITE) ; - Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI) ; - Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI) ; - Centrale syndicale HUMANISME. 	
Informations supplémentaires	L'Assemblée Nationale a été saisie pour l'adoption de la loi de ratification (Action non prévue dans le Plan initial).		

Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail

Janvier 2021 - 30 juin 2022

Principal organisme d'exécution	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE / MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (MICEN)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>La crise sanitaire COVID-19, qu'a connu le monde entier a converti nos sociétés dont la Côte d'Ivoire, au télétravail, du jour au lendemain. Le télétravail a été utilisé par la grande majorité des entreprises et Administrations, comme un mode alternatif de travail pour faire face aux contraintes liées à la maladie à coronavirus.</p> <p>Ainsi, le jeudi 9 avril 2020, l'Administration publique ivoirienne a officiellement mis en œuvre le télétravail en vue d'assurer la continuité et l'efficacité des services publics dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19.</p> <p>Ce mode de travail pose le problème technique de la disponibilité des outils et de la sécurité des données.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'objectif général visé par cet engagement est de doter l'Administration ivoirienne de moyens techniques pour la pratique du télétravail.</p> <p>L'engagement se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'identification des cadres qui nécessitent le télétravail ;- l'identification et choix des outils logiciels adaptés à chaque cadre du télétravail ;- l'identification et le choix des outils matériels nécessaires au télétravail ;- le déploiement d'infrastructures de support ;- la mise à la disposition des travailleurs, d'outils permettant d'effectuer le télétravail (matériels informatiques, logiciels, abonnements, communications, etc.).
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>En mettant à disposition les outils de télétravail dans un environnement sécurisé, l'engagement contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none">- au respect des mesures barrières en période épidémique ou de pandémie ;- à la continuité du service public ;- à la préservation des emplois ;- à la flexibilité des horaires de travail ;- à la domiciliation du lieu de travail. <p>Les différentes étapes pour l'identification et la mise en œuvre</p>

	<p>d'outils de télétravail sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire une étude comparée des différents outils pour en apprécier les forces et les faiblesses ; - procéder à la sélection des outils au regard des objectifs du Gouvernement ; - acquérir ou développer les outils retenus ; - mettre en place les outils retenus ; - procéder à l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des outils retenus. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>Cet engagement prône l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'exécution des tâches relatives à l'exercice des fonctions publiques et privées.</p> <p>Cet engagement permet la continuité du travail, de renforcer son efficacité et de garantir la sécurité des travailleurs.</p>			
Information supplémentaire	<p>Le budget de l'engagement est estimé à 1,5 milliard de FCFA ; Le Programme National de Développement (PND) 2021-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien vers les Objectifs de développement durable ; - accès à une éducation de qualité ; - réduction des inégalités ; - travail décent et croissance économique ; - protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
				X
Description des résultats	<p>Pour l'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère, par l'entremise de l'ANSUT a mis à disposition des utilisateurs 12 000 licences d'exploitation Microsoft Teams ; - 82 ministères et institutions ont été équipés en matériels informatiques, logiciels et abonnements internet permettant d'effectuer le télétravail ; - 3500 travailleurs du secteur public ont été formés à l'utilisation des outils de télétravail ; - 4205 réunions administratives ont été faites en télétravail au 18 octobre 2022. 			
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	
Faire une étude comparée des différents outils fonction.	Janvier 2021	Avril 2021	Achévé	
Procéder à la sélection des outils au regard des objectifs du Gouvernement	Mai 2021	Juin 2021	Achévé	

Acquérir ou développer les outils retenus	Juillet 2021	Décembre 2021	Achevé
Mettre en place le outils retenus	Décembre 2021	Mars 2022	Achevé
Procéder à l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des outils retenus.	Avril 2022	Mai 2022	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction de la Prospective, de la Planification et de Suivi-Evaluation		
Personnes responsables de l'agence exécutive	M. DJEKOU Abraham		
Titre, Ministère	Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique Directeur de la Prospective, de la Planification et de Suivi-Evaluation		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • a.djekou@telecom.gouv.ci ; 27 20 34 45 12 / 05 05 00 70 76 ; • g.mea@telecom.gouv.ci ; 27 20 34 45 18 / 07 08 65 56 54 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	- ANSUT, - ARTCI, - SNDI.	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	- Opérateurs de téléphonie mobile ; - Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).	
Informations supplémentaires	<p>Ce Ministère initialement dénommé « Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste » a successivement changé de nom avec les différents Gouvernements :</p> <p>Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (avril 2021) ;</p> <p>Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique (mars 2022).</p>		

Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptif dénommée « Achat de produits contraceptifs ».

Février 2021 – Juin 2022

Principal organisme d'exécution	<p>MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (MSHP-CMU) /</p> <p>Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)</p>
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>En Côte d'Ivoire, la situation de la santé de la mère est préoccupante.</p> <p>En effet, selon le Rapport de l'Enquête Démographique de Santé et à Indicateur Multiples (EDSCI-III Côte d'Ivoire 2011-2012), le ratio de mortalité maternelle, est de 614 pour 100 000 naissances vivantes. Autrement dit, 3 femmes meurent toutes les 2 heures en Côte d'Ivoire, soit au cours de la grossesse, soit pendant l'accouchement ou durant les 42 premiers jours du post-partum.</p> <p>Face à cette situation, plusieurs interventions dont la planification familiale sont mises en œuvre pour réduire ce taux.</p> <p>La planification familiale est une stratégie de réduction des décès maternels.</p> <p>En effet, l'amélioration de la prévalence contraceptive actuelle qui est de 23%, la réduction des besoins non satisfaits en contraception qui est de 46,6% et la réduction des décès maternels passent par plusieurs canaux dont l'augmentation de l'offre de service en planification familiale et la disponibilité des produits jusqu'au dernier kilomètre.</p> <p>L'absence d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'achat de produits contraceptifs pose le problème de la prise en charge des « besoins non satisfaits en planification familiale » et l'augmentation des décès maternels d'une part, et d'autre part, le suivi de l'engagement d'augmenter de 10% le budget de la planification familiale pris lors du Partenariat de Ouagadougou qui s'est tenu en février 2011 à Ouagadougou.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'engagement implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation par le Gouvernement de l'action du MSHP-CMU ; - la synergie d'action de tous les secteurs impliqués ; - la décision d'augmentation des fonds budgétaires dévolus à l'approvisionnement ; - la mobilisation des ressources pour financer la planification familiale ; - la gestion efficace des ressources allouées à l'achat des produits contraceptifs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'orientation des ressources appropriées à l'achat des produits contraceptifs. <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une claire distinction entre les buts, les prévisions et la réalité ; - une évaluation réelle des besoins ; - la disponibilité des produits au dernier kilomètre ; - la satisfaction des besoins en produits contraceptifs ; - l'assurance à l'Etat d'une meilleure maîtrise de l'approvisionnement ; - la souveraineté de l'Etat sur cette question. <p>Objectif global :</p> <p>Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs.</p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La création d'une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » contribuera à prendre efficacement en charge les besoins non satisfaits, à réduire les décès maternels afin d'aboutir dans un futur proche à l'augmentation du budget alloué à l'achat des produits contraceptifs.</p> <p>L'engagement permettant de créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » aura l'avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De contribuer à planifier les futurs achats de produits contraceptifs ; - d'identifier les difficultés liées à l'achat des produits contraceptifs avant leur survenue ; - d'avoir un meilleur approvisionnement en qualité et en quantité des produits ; - d'obtenir une satisfaction des besoins en produits contraceptifs ; - de contribuer à une offre de service améliorée ; - de contribuer à une réduction de la mortalité maternelle et infantile. <p>L'engagement permettra d'améliorer l'accès des femmes aux produits contraceptifs et par voie de conséquence de réduire les risques de décès.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent au regard des valeurs de l'OGP car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permettra à l'Etat, après la création de la ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs de couvrir efficacement les besoins des populations en matière de planification familiale et de permettre aux partenaires de suivre les financements de

	<p>ces produits afin de bénéficier de crédibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - il contribuera à plus de transparence dans la gestion du budget alloué pour l'achat des produits contraceptifs et permettra à l'Etat et aux partenaires d'être informés afin de prendre des décisions efficaces et efficientes. Ce faisant, la société civile pourra continuer à veiller sur les intérêts de la population et l'atteinte des objectifs des partenaires au développement. - il contribuera à améliorer les mécanismes de financement et à rendre compte publiquement des actions menées en la matière. <p>La création d'une ligne spécifique dédiée à l'achat de produits contraceptifs donnera plus de visibilité et de lisibilité à la gestion des ressources allouées à l'achat desdits produits. L'engagement vise la transparence dans la gestion des ressources publiques et plus spécifiquement la transparence budgétaire.</p> <p>L'engagement permet l'amélioration du service public de la santé.</p>			
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'engagement : <ul style="list-style-type: none"> - Etat= 400 millions F CFA - Partenaire (FNUAP) = 1 milliard 300 millions F CFA • Lien vers d'autres programmes gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Santé Scolaire et Universitaire-Santé des Adolescents et Jeunes ; - Programme National de Lutte contre le Sida. • Lien vers le Plan National de Développement ou d'autres plans sectoriels <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Action National budgétisé de la planification familiale ; - Plan stratégique santé mère enfant. • Lien vers d'autres plans pertinents, tels qu'un Plan de Développement National ou une stratégie nationale de lutte contre la corruption <ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Développement (PND) ; - Plan National de Développement de Santé (PNDS). • Lien vers les Objectifs de Développement Durable. <ul style="list-style-type: none"> - ODD3 visant à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges. 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<p>Le Budget Programme et la réforme budgétaire ont facilité la mise en place d'une ligne budgétaire de quatre cents millions (400 000 000) Francs CFA dénommée « Autres transferts » pour achat de produits contraceptifs. Ce transfert est fait sur le compte du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Cette ligne budgétaire est sécurisée (voir en annexe le bordereau de transmission).</p> <p>La Côte d'Ivoire a même pris de nouveaux engagements dans le cadre</p>			

	<p>de Family Planning pour 2030. Il y en a 5 au total notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction pour soutenir la politique de la planification familiale en Côte d'Ivoire ; ✓ la gratuité de la planification familiale sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire. 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Réunions du PNSME pour l'adoption d'une feuille de route et d'un chronogramme de rencontre et d'activité	Février 2021	Juin 2021	Achevé
Elaboration des TDRs des différentes activités (rencontre de validation du draft du document de plaidoyer, réalisation du plaidoyer)	Février 2021	Juin 2021	Achevé
Validation du document de plaidoyer	Février 2021	Juin 2021	Achevé
Rencontre de plaidoyer avec la société civile auprès du Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Budget pour la création d'une ligne budgétaire « achat des contraceptifs »	Juillet 2021	Juin 2022	Cette rencontre n'a pas été jugée pertinente avec la mise en place de la réforme budgétaire et la création du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) (Budget Programme). Cette ligne budgétaire est inscrite sur le Budget Général de l'Etat (BGE). C'est une ligne qui ne peut faire objet d'aucune manipulation. Toute personne peut s'adresser au BGE pour avoir des informations en cas de besoins.
Création de la ligne budgétaire	Juillet 2021	Juin 2022	Achevé La ligne est créée avec la réforme budgétaire (Budget Programme). Existence de ligne budgétaire depuis janvier 2021 (SIGOBE) pour achat de produits contraceptifs. Ce transfert se fait de façon régulière sans difficulté.
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant		
Personnes responsables de l'agence	Dr TANOH Gnou		

exécutive		Dr ACHY Amour
Titre, Ministère		Directeur Coordonnateur Chargé d'études au service Suivi et évaluation et recherche opérationnelle
Courriel et téléphone		gnoutanoh@gmail.com Tel : 05 65 77 26 78 07 07 67 39 47 achyamour@gmail.com Tel : 07 09 06 01 53
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	
Informations supplémentaires		Il convient de préciser que : - la ligne budgétaire pour « Achats des produits contraceptifs » créée demeurera même après le PAN 2020-2022. C'est une action continue dans le temps ; - les pièces justificatives de la création de la ligne sont en annexe du présent Rapport.

Engagement 9 : Publier sur le site du Ministère de la Santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier

Janvier 2021- Juin 2022

Principal organisme d'exécution	<p>MINISTERE DE LA SANTE DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (MSHP-CMU) /</p> <p>Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)</p>
Description de l'engagement	
<p>Quel est le problème public que l'engagement abordera ?</p>	<p>A Ouagadougou en février 2011, puis au Sommet de Londres en 2012, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs engagements dont ceux d'accroître la disponibilité des services de planification familiale dans les structures sanitaires et de renforcer les services communautaires et d'élargir la gamme des méthodes modernes de contraception.</p> <p>Malgré les diverses actions entreprises pour la réalisation de ces engagements, beaucoup reste à faire.</p> <p>En effet, selon le (MICS 2016), les besoins non satisfaits en planification familiale (30,5%) et la précocité des rapports sexuels 25,4% conduisent à la pratique de l'avortement : le nombre de femmes ayant reçu des soins après avortement rapporté par le secteur public est passé de 20.525 en 2013 à 29.387 en 2015. L'avortement est la cause de 4,6% des décès maternels ; les adolescentes et jeunes constituent 29,6% des femmes décédées du fait de la grossesse.</p> <p>L'analyse des indicateurs fait ressortir entre autres, une faible exposition des cibles aux messages sur la planification familiale en général et en particulier les Partenaires Techniques et Financiers et les décideurs aux informations budgétaires sur la planification familiale.</p> <p>Il se pose donc un problème d'accès à l'information sur la planification familiale.</p>
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Il s'agit de publier régulièrement sur le site du Ministère de la Santé les informations budgétaires relatives à la planification familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats escomptés : <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'information à tous les niveaux. <p>Objectif global : Publier sur le site du Ministère de la Santé les informations budgétaires relatives à la planification familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.</p>

<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'engagement permettant de publier sur le site du Ministère de la Santé les informations budgétaires relatives à la planification familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier aura l'avantage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner l'information officielle sur les produits contraceptifs ; - donner la bonne information au niveau de l'achat et de la disponibilité des produits contraceptifs. <p>La publication régulière des informations budgétaires relatives à la planification familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier sur le site du Ministère de la Santé permettra de résoudre de façon durable le déficit d'informations sur la question en vue d'un meilleur financement.</p>			
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>Cet engagement est pertinent parce qu'il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'information et la traçabilité de l'information ; - au Ministère en charge de la Santé de donner la bonne information aux différents acteurs, de gagner en plus de crédibilité auprès de partenaires au développement et de contribuer à sa visibilité. 			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Utilisez cet espace facultatif pour fournir d'autres informations utiles, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'engagement ; - lien vers d'autres programmes gouvernementaux ; - lien vers le Plan National de Développement ou d'autres plans sectoriels ; - lien vers d'autres plans pertinents, tels qu'un Plan de Développement National ou une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ; - lien vers les Objectifs de Développement Durable. 			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achevé</p>
<p>Description des résultats</p>	<p></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une note technique par le Programme National de Santé Mère et Enfant (PNSME), relative à l'information sur la planification familiale en Côte d'Ivoire, validée et signée par le Ministre en charge de la Santé. - transmission de cette note technique au service communication du Ministère de la Santé pour publication régulière des informations sur la planification familiale. Cette information existe désormais sur le site du Ministère de la Santé ; - mise en place d'une coordination avec le responsable du service communication du PNSME et l'équipe de communication du Cabinet du Ministère de la Santé pour 			

	veiller à la publication mensuelle de toutes les informations sur la planification familiale.		
Prochaines étapes	Publication régulière de toutes les informations sur la planification familiale.		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Réunions du PNSME pour identifier les informations à publier sur le site officiel et sur la page Facebook du MSHP-CMU	Février 2021	Novembre 2022	Achevé
Rencontre avec le service de communication du cabinet pour définir un chronogramme de publication des informations, identifier la période de début des publications et mettre à leur disposition les informations à publier sur le site officiel et sur la page Facebook	Février 2021	Novembre 2022	Achevé
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Dr. TANOH Gnou Dr. ACHY Amour		
Titre, Ministère	Directeur Coordonnateur du Programme Chargé d'études au service Suivi et évaluation et recherche opérationnelle		
Courriel et téléphone	gnoutanoh@gmail.com ; Tel : 05 65 77 26 78 / 07 07 67 39 47 achyamour@gmail.com ; Tel : 07 09 06 01 53		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	OSC, Partenaires Techniques et Financiers	

Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le Gouvernement fournit les vivres

Janvier 2021 - Juin 2022

Principal organisme d'exécution Acteur d'exécution	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION / Direction des Cantines Scolaires (DCS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de scolarisation obligatoire, les cantines scolaires constituent l'un des axes majeurs du Gouvernement ivoirien en ce sens qu'elles stimulent la demande d'éducation et le maintien des élèves du primaire dans le système éducatif par la fourniture de repas chauds et équilibrés.</p> <p>Il existe deux types de cantines selon le donateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cantines approvisionnées par le Programme Alimentaire Mondial qui sont au nombre de 613 pour 125.000 rationnaires ont fonctionné 90 jours sur les 120 jours pour l'année scolaire 2020-2021 et 120 jours pour l'année scolaire 2021-2022. - Les cantines approvisionnées par le Gouvernement au nombre de 4987 pour 878.723 rationnaires ont fonctionné 17 jours pour l'année scolaire 2020-2021, 23 jours pour l'année scolaire 2021-2022 sur les 120 jours programmés. <p>Il y a donc un gap de 142 jours à combler si nous prenons en compte les 160 jours d'ouverture de l'école (les mercredis y compris).</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le budget alloué à l'achat des vivres pour les cantines scolaires soutenues par le Gouvernement ; ce qui renforcera substantiellement le nombre de jour de fonctionnement des cantines scolaires ; - faire un plaidoyer auprès des organisations citoyennes, des sociétés coopératives, des fondations, des ONG, des associations et mutuelles de développement, des élus locaux, des groupements mobilisés autour des cantines scolaires, la fédération des associations des parents d'élèves, la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels en vue d'accroître la dotation en vivres des cantines scolaires ; - sensibiliser les communautés avec les radios locales de proximité ; - mettre à disposition des intrants aux producteurs locaux contre un tiers de la production destinée à l'approvisionnement des cantines scolaires ; - impliquer les producteurs locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires en vivres ; <p>En somme, il s'agit de mettre en place des mécanismes pour assurer le financement des besoins pour la création et le fonctionnement des cantines scolaires.</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	L'engagement, s'il est mis en place permettra aux cantines scolaires

	<p>approvisionnées par le gouvernement de Côte d'Ivoire de passer de 18 jours à 40 jours de fonctionnement.</p> <p>Cela favorisera l'accès et surtout le maintien des élèves à l'école ; ce qui contribuera à l'augmentation du taux d'assiduité, à parité fille/garçon et à la réduction du taux d'abandon et par conséquent à l'augmentation du taux de scolarisation.</p>			
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>Cet engagement est pertinent parce qu'il contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le service de l'éducation ; • promouvoir la participation citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> - les achats locaux auprès des producteurs permettront d'améliorer leurs revenus et d'accroître la consommation des biens et services ; - l'appui aux groupements permettra aux femmes d'avoir des Activités Génératrices de Revenus (AGR), de produire pour lutter contre la faim, aux enfants de manger des mets locaux et d'impulser une dynamique de développement local. 			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Budget actuel de l'engagement : 1,9 milliard pour les cantines gouvernement pour 18 jours de fonctionnement.</p> <p>Budget estimatif de l'engagement : 6.031.961.470 f pour 40 jours de fonctionnement.</p> <p>Liens vers d'autres programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déparasitage des élèves avec le PNSSU-SAJ (Programme National de Santé Scolaire et Universitaire – Santé des Adolescents et des Jeunes) ; - appui agricole des groupements avec l'ANADER ; - construction des foyers améliorés pour lutter contre la déforestation (Ministère de l'Environnement) ; - sensibilisation des communautés avec les radios locales de proximité. <p>Liens avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) :</p> <p>ODD 1 : Lutte contre la pauvreté (Appui et Encadrement à la production des groupements agricoles mobilisés autour des cantines scolaires par L'ANADER) ;</p> <p>Amélioration des revenus des petits producteurs par l'effet de transfert que constitue la ration alimentaire fournie à l'élève ;</p> <p>ODD 2 : Contribution à l'élimination de la faim à l'école par la distribution des repas à la cantine ;</p> <p>ODD 3 : Réduction des carences alimentaires par la confection de repas variés, sains et équilibrés ;</p> <p>ODD 4 : Promotion de la scolarisation des enfants en âge scolaire et leur maintien jusqu'à la fin du cycle primaire au moins surtout la jeune fille ;</p> <p>ODD5 : Amélioration des rendements scolaires.</p>			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Complété</p>

		X	
Description des résultats	<p>Le budget alloué par le Gouvernement a fait fonctionner les cantines scolaires vingt-trois (23) jours pour l'année scolaire 2020 – 2021</p> <p>Aussi la Direction des Cantines Scolaires a-t-elle mis en œuvre un programme dénommé : PROGRAMME INTEGRE DE PERENNISATION DES CANTINES SCOLAIRES (PIP/CS) qui a permis de faire fonctionner les cantines scolaires au-delà des 23 jours octroyés. Pour l'année scolaire 2020-2021, les données recueillies font état de 605 groupements mobilisés autour des cantines scolaires. La production totale de ces 605 groupements s'est élevée à 898, 942 tonnes de vivres et les apports de vivres aux cantines pour les différentes composantes de la société (Groupements agricoles, associations villageoises, Mutuelles de développement, cadres, collectivités locales, clubs service) ont été de 449, 396 tonnes.</p> <p>Par ailleurs, l'ONG Ivoire Développement Durable ; avec un don de 13,23 tonnes de vivres a permis à 24 cantines scolaires de fonctionner 21 jours supplémentaires soit un total de 44 jours chacune. La fondation AWI a permis à 18 cantines de la DRENA (Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation) de ADZOPE de fonctionner 18 jours supplémentaires soit un total de 41 jours chacune.</p> <p>En zone urbaine, les DRENA de ABIDJAN I, II, III, IV (qui regroupent les 10 communes) ont pour stratégie de pérennisation l'engagement des parents d'élèves à financer l'achat des vivres pour compléter la dotation du gouvernement et augmenter ainsi le nombre de jours de fonctionnement.</p> <p>Ainsi, pour l'année scolaire 2020-2021, 149,6 tonnes de vivres ont été mobilisées et ont permis à Abidjan 1 (Cocody) de fonctionner entre 12 et 114 jours et les trois autres DRENA d'Abidjan entre 1 et 63 jours supplémentaires.</p> <p>NB : Les résultats ci-dessous sont ceux de l'année scolaire 2020-2021. Les résultats de 2021-2022 ne sont pas encore disponibles.</p>		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Organiser des rencontres avec 30 sociétés coopératives et/ou entreprises locales pour les sensibiliser sur l'apport des vivres aux cantines	Février 2021	Mars 2021	Non réalisé
Organiser des rencontres avec trois (3) Fondations pour les sensibiliser sur l'apport des vivres aux cantines	Février 2021	Mars 2022	Achévé

Organiser une cérémonie de remise de 30 matériels agricoles aux groupements agricoles mobilisés autour des cantines	Début mars 2021	Fin mars 2021	Non réalisé
Organiser des rencontres avec 50 chefs de villages, 50 mutuelles de développement des villages, les parents d'élèves et les communautés	Février 2022	Mars 2022	Achevé
Organiser des rencontres avec 10 élus locaux	Juin 2021	Juillet 2021	Non réalisé
Acquérir et distribuer 6 700 tonnes de vivres dans 4 809 cantines pour 40 jours de fonctionnement des cantines	Mars 2021	Janvier 2022	Limité 23 jours/40 (17 jours non couverts)
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction des Cantines Scolaires		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Mme M'bahia Blé Thiam Yvonne M. Jérôme Kobon Ayékoé		
Titre, Ministère	Inspecteur Général de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation Directeur des Cantines Scolaires		
Courriel et téléphone	yvonnethiam@hotmail.com 05 05 05 68 98 jerome_ayekoe@yahoo.fr 07 07 05 32 31 20 BP739 Abidjan 20 Tel : 27 20 21 51 75		
Autres acteurs impliqués	Ministères du Gouvernement, Ministère/Organisme	- Ministère en charge de la Santé / Programme National de la Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) ; - Programme Alimentaire Mondial (PAM).	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	- Fondations ; - ONG ; - Communautés locales ; - Parents d'élèves ; - Radios locales.	

ECHANGES AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE

La Côte d'Ivoire prend part aux rencontres statutaires, à savoir, les sommets mondiaux et les rencontres régionales africaines de l'OGP depuis mai 2015, c'est-à-dire avant même son adhésion en octobre 2015. Pour rappel, les principales rencontres auxquelles la Côte d'Ivoire a pris part sur la période de mise en œuvre du Plan d'Action National 2020-2022 sont les suivantes :

1. 5 rencontres virtuelles des Points de Contact PGO d'Afrique et du Moyen-Orient ;
2. Participation active au 7^{ème} Sommet Mondial OGP de Séoul, en mode virtuel, à travers l'organisation d'une série d'activités au plan national, en décembre 2021 ;
3. Trois réunions du Comité de pilotage avec le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) en 2021 et 2022 ;
4. Rencontre régionale africaine avec le PAGOF à Ouagadougou en mai 2022 ;
5. Participation de la Côte d'Ivoire au Collectif pour le leadership du gouvernement ouvert ;
6. Rencontre régionale Afrique-Moyen Orient du 1^{er} au 3 novembre 2022 à Marrakech.

Leçons apprises

Le bilan de la Côte d'Ivoire en tant que pays membre de l'initiative OGP est encourageant pour plusieurs raisons.

En effet, qu'il s'agisse des consultations publiques ou de la validation de nos engagements, le processus de la prise de décision étant largement partagé avec les représentants de l'Administration Publique, de la Société Civile et du Secteur Privé, contribue à l'optimisation des résultats attendus.

De même, les rencontres avec les pays pairs de l'OGP ont été fructueuses dans certains domaines spécifiques pour la Côte d'Ivoire, notamment, l'Open Data et la modernisation de l'Administration Publique à travers l'amélioration de la qualité du service public. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a partagé son expérience de collaboration « Administration Publique, Société Civile et Secteur Privé » à l'occasion des rencontres régionales africaines (Ouagadougou en juin 2017 et mai 2022, Tunis en novembre 2018 et Rabat en mars 2019) ainsi que lors des sommets (Tbilisi en Juillet 2018, Ottawa en Mai 2019 et Séoul en décembre 2021).

Depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, le CT-OGP a développé de nouveaux mécanismes de travail pour l'atteinte de ses objectifs. Il s'agit, entre autres, du recours au télétravail pour maintenir la collaboration entre les parties prenantes, de l'utilisation des consultations en ligne en complément des consultations publiques en présentiel dans plusieurs villes du pays, le renforcement de la stratégie de communication sur les actions et activités menées par le CT-OGP.

La co-création effective a contribué à cultiver l'esprit d'équipe, la convivialité et renforcer la confiance entre les parties prenantes, à savoir l'Administration publique, le Secteur Privé et la Société Civile. Cette expérience mérite d'être vulgarisée dans d'autres secteurs d'activités.

Notre pays, après 7 années de participation à l'OGP, a acquis une certaine maturité. Cela s'est traduit par sa candidature au Comité Directeur OGP 2022. Quoique n'ayant pas été retenue dans cette instance, la Côte d'Ivoire peut se féliciter d'avoir été le seul pays africain à atteindre ce niveau.

Autres initiatives

Outre les engagements pris dans le Plan d'Action National 2020-2022 (PAN 3), plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement ivoirien dans le sens de la promotion d'un gouvernement ouvert, notamment en matière de digitalisation des services publics : C'est, par exemple, le cas de :

- la plateforme <http://www.participationcitoyenne.gouv.ci/> permettant aux citoyens ivoiriens de contribuer directement à l'amélioration des services publics en soumettant des propositions dans ce sens.
- le portail web d'information, de réclamation et de suggestion au service des citoyens dénommé « miliê », accessible via www.miliê.ci, afin de leur permettre de déposer une requête (réclamation, observation et information) en cas de non satisfaction du citoyen d'un service public. L'objectif de « miliê » est de rapprocher l'administration de l'utilisateur-client.
- le portail web de télé fiscalité (<https://e-impots.gouv.ci/>) permet aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts en ligne ;
- la publication des statistiques des déclarations de patrimoine des assujettis, sur le site internet de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) mis en ligne, depuis 2017, à travers le lien <http://www.habg.ci/index.php>;

- L'Observatoire du Service Public (OSEP), un organe tripartite de veille permanent visant l'amélioration de la qualité du service public et permettant d'apprécier l'efficacité et la transparence du service public par l'écoute, le recueil des plaintes des usagers et le suivi du traitement de celles-ci ;
 - le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) (<https://guce.gouv.ci/?lang=fr>) qui apporte une simplification et une uniformisation des procédures commerciales, une célérité des opérations commerciales, une facilitation des échanges ainsi qu'une dématérialisation et une réduction des déplacements pour les différents acteurs du commerce extérieur ;
 - PRIME : Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat dont les composantes prennent en compte à la fois la modernisation et la gouvernance, contribue à l'amélioration des compétences (capital humain), capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Etat ;
 - l'Agence Emploi Jeune (<https://agenceemploijeunes.ci>).
 - les affectations en ligne des élèves admis en classe de 6^e, avec la possibilité pour les parents d'élèves de procéder eux-mêmes au choix de l'établissement scolaire ;
 - la Plateforme nationale du Système de Prévention et de Détection des Actes de Corruption et Infractions Assimilées (www.spacia.gouv.ci ; 1345). Il est un outil de signalement institué par le gouvernement le 13 avril 2022. SPACIA est un dispositif pour la contribution citoyenne pour la lutte contre la corruption ;
 - le Guichet Unique du Permis de Construire assure la centralisation de tous les courriers concernant les demandes des actes dans le domaine de la construction (construction.gouv.ci/gupc/)
 - l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire , (uvci.edu.ci)
 - le Projet d'Appui à la bonne Gouvernance et au Contrôle citoyen (PAGOC) a été lancé le 15 juillet 2022 à Abidjan. Il a pour objectif de promouvoir la gouvernance participative, la reddition des comptes et les mécanismes de bonne gouvernance pour un développement inclusif.
 - le Centre de Gestion Intégré qui permet de faciliter les procédures à l'édition et à la délivrance des documents administratifs du transport. Il permet de réduire la violation des normes et accroître la transparence administrative grâce aux outils technologiques. (<https://eservices.cgi.ci>)
 - Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) (p.tresor.gouv.ci)
- Par ailleurs, on note la libéralisation de l'espace audiovisuel...

Prochaines étapes

- L'élaboration du Plan d'Action National 2022-2024 ;
- la validation de la révision du cadre institutionnel de l'OGP Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire capitalise plusieurs expériences en matière de mise en œuvre et d'évaluation du processus OGP. Cela se justifie par la parfaite collaboration entre les différentes parties prenantes, à savoir l'Administration Publique, la Société Civile et le Secteur Privé et une meilleure connaissance des exigences et attentes de l'OGP.

Notre pays gagne ainsi en expérience et en maturité en termes de gouvernance ouverte. Toutefois, la maladie à Coronavirus a perturbé la mise en œuvre de certains engagements initiés dans le PAN 3 ralentissant ainsi l'atteinte des résultats escomptés.

La Côte d'Ivoire est engagée à poursuivre et à amplifier les actions entreprises dans le cadre de l'OGP parce qu'elle place beaucoup d'espoir dans cette initiative.

Aussi, réaffirme-t-elle son engagement et sa disponibilité à travailler avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour une amélioration du processus au niveau national et international.